

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BORCE DU 2 JUILLET 2024

Le deux juillet à 14 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BORCE s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 24/06/2024 et transmise par voie électronique le 04/06/2024 et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Claude Coustet, Didier Sansot, René Santos, Jean-Vincent Salles, Vincent Dubourg.

Absents : Alain Bouchu, Camille Gizardin, France Lamothe, Mailis Flores, Jean François Cédet

Procuration : Alain Bouchu à Jean-Claude Coustet.

Secrétaire de séance : Vincent Dubourg.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal.
- Réhabilitation gîte communal – avancement des travaux.
- Point sur la piste de Couecq.
- Exonération de la TFB aux entreprises situées en ZFR.

1° APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 21 mai 2024.

Approuvé à 7 voix.

2° Réhabilitation Gîte Communal

Pas de délibération : information au CM des entreprises retenues pour les travaux (Délégation de compétence du CM pour l'attribution et signature des marchés).

Lot 1 Désamiantage : SAS ARLA

Lot 2 Gros œuvre : SEEB BORDATTO

Lot 3 Charpente bois- couverture – zinguerie : SARL BURS Charpente

Lot 4 Menuiserie bois – serrurerie : EURL SESTIAA Menuiserie

Lot 5 Plâtrerie – Faux plafond – Isolation : SAS NAYA

Lot 6 Electricité – Chauffage : SAS LO PICCOLO

Lot 7 Chauffage – ventilation- plomberie – sanitaire : SASU THERM'AIR

Lot 8 Chape – Carrelage – Faïence : SARL ERBINARTEGARAY

Lot 9 Peinture – sol caoutchouc : SASU VILLANUA

Pas de vote :

3° Point sur la piste de Couecq.

Pas de vote. Compte-rendu de la visite sur site le 25 juin

M. Flores et J.F Cédet arrivent en séance

4° Exonération en faveur des immeubles situés en ZRR pour les entreprises prévues à l'article 1466 G du Code Général des Impôts.

Le Maire de Borce expose les dispositions de l'article 1383 K du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les

immeubles situées dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G.

- Suite à l'exposé du motif principal attractivité éventuelle de notre territoire pour une installation à venir,
- Vu l'article 1383 K du code général des impôts,
- Vu l'article 1466 G du code général des impôts,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation et France ruralité « plus » mentionnées aux articles II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts.

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote à l'unanimité : 09 Pour : 09 Contre : Abstention :

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

- Confer le n°2 du présent PV.

QUESTIONS DIVERSES

- Néant.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 2024-32 à 2024-32.

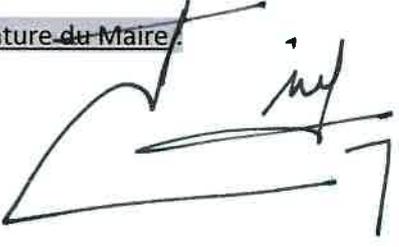
Liste des membres présents : Philippe Vigneau, Jean-Claude Coustet, Didier Sansot, René Santos, Jean-Vincent Salles, Vincent Dubourg, Mailis Flores, Jean-François Cédet.

TABLE DES DÉLIBÉRATIONS

DELIBERATION N°	OBJET	RESULTAT DU VOTE
2024-32	Exonération en faveur des immeubles situés en ZFR	<i>Approuvée / Rejetée</i>

TABLE DES DECISIONS

<u>NEANT</u>

<p><u>Signature du Maire :</u></p> 	<p><u>Signature du secrétaire de séance :</u></p> 
--	--